

Déroulement de la formation a la catégorie du permis de conduire



CRITERE 1.2

LES ENJEUX

Le permis de conduire est devenu un outil social très important pour les jeunes. La formation à la conduite a pour objectif d'amener le conducteur débutant à la maîtrise de compétences en terme de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

La formation théorique validée par l'épreuve du "code" permet de transmettre les clés de compréhension de la sécurité routière. Dès votre entrée en formation vous allez devoir acquérir des compétences pour ne pas mettre en danger votre sécurité et celle des autres.

Votre formateur sera présent pour vous guider et vous conseiller par des cours théoriques et pratiques.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS B

1 - Avant l'entrée en formation vous effectuerez une évaluation de niveau.

Cette appréciation permet l'estimation du nombre d'heures de conduite nécessaires à votre formation pratique. Cette formation sera d'au moins 20 heures pour la catégorie B. Le contrat de formation commence lorsque cette évaluation a été réalisée. Le volume d'heures de conduite peut-être revu d'un commun accord entre les différentes parties. Vous pouvez vous former en alternant la formation théorique et la formation pratique.

2 - Votre formation théorique :

Les tests sont effectués sur vidéo-projecteur :

- Des tests individuels en salle tous les jours aux heures d'ouverture du bureau, chaque test comprend 40 questions auto-corrigées.
- Des tests en cours collectifs corrigés par un enseignant : durée 1heure.
- Des tests de code sur le site internet de l'auto-école avec un suivi personnalisé.

Un livre de code vous est remis à l'inscription.

Tout sera mis en œuvre pour vous présenter dans les meilleurs délais si vous avez le niveau requis.

3- Votre formation pratique :

Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le véhicule. Vous circulerez dans des conditions de trafic différentes qui vous amèneront progressivement à une conduite de plus en plus autonome, sécuritaire et responsable. Un livret d'apprentissage vous est remis ainsi qu'un cahier pédagogique d'auto-évaluation renseignés en fin de leçon avec votre formateur. Une fiche de suivi retrace votre progression et valide vos compétences. En fin de formation l'enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de

conduire. Ce bilan peut s'effectuer dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

L'EXAMEN THÉORIQUE :

- l'âge requis est de 15 ans minimum dans le cadre de la Conduite Accompagnée et 17 ans pour une formation traditionnelle au permis B ou Conduite Supervisée.
- l'examen est organisé par des organismes privés agréés par L'État.
- le candidat est soumis à 40 questions et répond sur tablette individuelle certaines questions sont sous forme de vidéo ce qui demande d'être attentif comme en situation de conduite
- un formateur vous accompagne sur le centre d'examen
- Le résultat : il faut au minimum 35 bonnes réponses (soit 5 fautes maximum) pour réussir l'examen du code. Le résultat vous est transmis par mail le jour même.
- Vous pourrez vous présenter à l'examen pratique 48 h après
- Le code est valable 5 ans et permet de se présenter 5 fois à l'épreuve pratique

L'EXAMEN PRATIQUE :

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation					Autorisation en fonction du risque		
	4	3	2	1	0	0	0,5	1
Maîtrise et maîtrise des véhicules								
Diriger l'entretien et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre conscience								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer le règlement								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maîtriser ses espaces de sécurité						1	1	1
Sous-évalués								
Capacités sociocognitives et capacités de perfectionnement						+1		
Coûteuses						+1		
Total général								

L'épreuve se déroule sur une durée de 32 minutes. Un formateur vous accompagne sur le centre d'examen, vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école et l'enseignant à l'arrière, l'expert prend place à l'avant côté passager.

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Après avoir vérifié votre identité celui-ci vous explique les modalités de l'examen :

- Installation au poste de conduite
- Une phase de conduite effective en ville, sur route et autoroute
- La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, épi, créneau, rangement en bataille) et d'un arrêt de précision.
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie
- Effectuer la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule
- Répondre à une question liée à la sécurité routière et aux notions de premiers secours

Tout au long de l'épreuve vous devrez appliquer les règles du code de la route, adapter votre vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre, faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons...)

- Le résultat : l'évaluation réalisée par l'expert consiste en un bilan de compétences devant être acquises pour conduire en toute sécurité. L'expert réalise une analyse des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée et retranscrit de façon formelle ce bilan dans une grille d'évaluation
- vous pourrez visualiser ce résultat 48 h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire) en cas de réussite vous devrez imprimer ou télécharger votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant votre permis de conduire.
- Votre résultat est favorable : vous pouvez effectuer votre demande de permis de conduire en ligne en vous connectant sur le site ants.gouv.fr
- Vous trouverez sur ce site, la liste des documents nécessaires à votre démarche et les différentes étapes à valider pour obtenir votre titre définitif.
- Pour vous guider vous pourrez consulter des tutoriels vidéo.

Cette documentation est mise à la disposition du public sur simple demande ou par voie d'affichage dans nos locaux.